

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 21 janvier 2011
(convocation du 10 janvier 2011)

Aujourd'hui Vendredi Vingt Et Un Janvier Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick,
Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure,
M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas,
M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, Mme ISTE Michèle,
M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PUJOL Patrick,
M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte,
M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude,
Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas,
M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie,
M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie,
Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard,
M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine,
M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul,
M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre,
M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard,
Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel,
M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PENEL Gilles,
M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy,
M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, M. TRIJOLET Thierry,
Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. EGRON Jean-François
Mme CARTRON Françoise à M. BENOIT Jean-Jacques
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard
M. LAMAISON Serge à Mme BALLOT Chantal
M. PIERRE Maurice à M. PEREZ Jean-Michel
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain
M. TOUZEAU Jean à M. FREYGEFOND Ludovic
M. TURON Jean-Pierre à M. FELTESSE Vincent
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. MAURRAS Franck à M. SOUBABERE Pierre
Mme CAZALET Anne-Marie à M. DUCASSOU Dominique
M. DAVID Yohan à M. SOLARI Joël
M. DELAUX Stéphan à M. DUPOUY Alain
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard

Mlle EL KHADIR Samira à Mme EWANS Marie-Christine jusqu'à 9h50
Mme FAORO Michèle à Mme FOURCADE Paulette
M. GUICHEBARROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas à partir de 10h20
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques jusqu'à 10h
Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre
Mme LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic jusqu'à 10h30
M. LOTHAIRE Pierre à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. MOGA Alain à M. SIBE Maxime à partir de 9h45
Mme PARCELIER Muriel à Mme COLLET Brigitte
M. POIGNONEC Michel à M. PUJOL Patrick
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
M. RESPAUD Jacques à Mme DIEZ Martine à partir de 10h30
Mme SAINT-ORICE Nicole à Mme BREZILLON Anne
M. SENE Malick à M. MOULINIER Maxime
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne

LA SEANCE EST OUVERTE

**Bordeaux- Mise aux normes de la station d'épuration Louis Fargue -
Participation financière de l'Agence de l'Eau Adour Garonne**

Monsieur TURON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté urbaine de Bordeaux a sollicité l'intervention de l'Agence de l'Eau ADOUR GARONNE concernant la mise aux normes de la station Louis Fargue.

Cette opération de mise aux normes est inscrite dans le cadre du Schéma Directeur des Eaux Usées de la Communauté urbaine de Bordeaux ainsi qu'au Contrat d'Agglomération (2007-2009), signé le 28 décembre 2007 entre la Communauté urbaine de Bordeaux et l'Agence de l'Eau ADOUR-GARONNE.

Les travaux correspondants s'élèvent à un montant total de 79 872 458.00 € HT soit 95 527 459.77 € TTC.

Compte tenu des pièces administratives et des éléments financiers transmis, la Commission d'Intervention d'Aides de l'Agence de l'Eau réunie le 16 novembre 2010, s'est prononcée favorablement pour l'octroi d'une subvention maximale.

Les aides correspondantes ont été calculées sur la base des montants hors taxes des dépenses retenues.

Cette aide de l'Agence de l'Eau est arrêtée comme suit :

Au titre de la première convention n°110 33 5658 (correspondant à la tranche 1 de l'année 2010)

Objet	Nature de l'aide	Montant aidable retenu en € H.T.	Montant de l'aide en € H.T.
Extension de la station/ amélioration du traitement	Subvention maximale (taux 25 %)	18 939 168 €	4 734 792 €
Création/extension/aménagement des filières boues	Subvention maximale (taux 25 %)	2 342 816 €	585 704 €
Création/ extension/aménagement de filières spécifiques de traitement des boues	Subvention maximale (taux 25 %)	2 718 016 €	679 504 €

Soit un montant d'aide de **6 000 000 €**

Autre titre de la deuxième convention n°110 33 5848 (correspondant à la tranche 2 de l'année 2010)

Objet	Nature de l'aide	Montant aidable retenu en € H.T.	Montant de l'aide en € H.T.
Extension de la station/ amélioration du traitement	Subvention maximale (taux 25 %)	18 161 873 €	4 540 468 €
Création/extension/aménagement des filières boues	Subvention maximale (taux 25 %)	2 246 663 €	561 665 €
Création/ extension/aménagement de filières spécifiques de traitement des boues	Subvention maximale (taux 25 %)	2 606 464 €	651 617 €

Soit un montant d'aide de **5 753 750 €**

L'octroi de ce concours financier nécessite la signature de deux conventions (ci-annexées) entre l'Agence de l'Eau et la Communauté urbaine de Bordeaux.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Schéma Directeur des Eaux Usées de la Communauté urbaine de Bordeaux,

VU le Contrat d'Agglomération signé entre la Communauté urbaine de Bordeaux et l'Agence de l'Eau Adour Garonne,

VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 22 juin 2007,

VU l'avis de la Commission d'Intervention d'Aides de l'Agence de l'Eau en date du 16 novembre 2010.

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE l'Agence de l'Eau Adour Garonne participe financièrement à la mise aux normes de la station d'épuration Louis Fargue,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions à intervenir entre notre Etablissement Public et l'Agence de l'Eau ADOUR GARONNE.

Article 2: les recettes correspondantes seront à créditer au budget annexe assainissement : Chapitre 13, Compte 13111, CRB O200.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 21 janvier 2011,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

M. JEAN-PIERRE TURON